

ARRONDISSEMENT DE
ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE
CHAMBORD

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : **10**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de juin à 18 heures 30 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 7

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

RAPPORT POUR INFORMATION :

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée et de désigner Monsieur Christian VANNIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

DESIGNE Monsieur Christian VANNIER, secrétaire de séance.

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

La délibération est adoptée.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Gilles CHANTIER

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le
publié ou notifié le **13 JUIN 2023**

13 JUIN 2023

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

ARRONDISSEMENT DE
ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE
CHAMBORD

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : **10**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de juin à 18 heures 30 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGÉ, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Christian VANNIER

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 7

OBJET : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SENATORIALES

RAPPORT POUR INFORMATION :

Rappelons qu'en septembre prochain, 170 sièges du Sénat – soit la moitié d'entre eux – seront renouvelés : ceux des départements allant du 37 (Indre-et-Loire) au 66 (Pyrénées-Orientales), ceux des huit départements d'Île-de-France, ceux de la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les 6 sièges des Français établis hors de France.

Vu le décret n°2023-257 du 06/04/2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale, Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Mme Edwige DUVAL
- Mme Isabelle THIRION
- Mr Fabien BOUBET
- Mme Cynthia CLÉMENT

La présidence du bureau est assurée par ses soins

Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL et Mr Fabien BOUBET

Mr le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombres de bulletins	7
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4

Ont obtenu :

- Mme Edwige DUVAL : Sept – 7 voix
- Mr Fabien BOUBET : Sept – 7 voix
- Mr Gilles CHANTIER : Six – 6 voix
- Mr Christian VANNIER : Une – 1 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

- Mme Edwige DUVAL
- Mr Fabien BOUBET
- Mr Gilles CHANTIER

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Mme Isabelle THIRION, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Christian VANNIER

Mr le Préseident rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombres de bulletins	7
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4

Ont obtenu :

- Mme Cynthia CLÉMENT : Sept – 7 voix
- Mme Isabelle THIRION : Six - 6 voix
- Mr Christian VANNIER : Six - 6 voix
- Mr Christian AUGÉ : Une – 1 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

- Mme Cynthia CLÉMENT
- Mme Isabelle THIRION
- Mr Christian VANNIER

La délibération est adoptée.

Le Maire,

Gilles CHANTIER



13 JUN 2023

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le
publié ou notifié le **13 JUN 2023**

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>